



Le guide de la

**RENTRÉE
SCOLAIRE**

2021-2022

Le Taillanédoc

entre ville et vignes

ÉDITO

Chers parents,

Alors que nous sortons de deux années difficiles au cours desquelles nos vies et celles de nos enfants ont été rythmées par la sécurité sanitaire, les protocoles, les gestes barrière, je tiens à remercier l'ensemble de la communauté éducative - enseignants, agents, acteurs associatifs, parents - qui a su s'adapter pour accompagner au mieux nos écoliers.

Nous continuerons à adapter nos pratiques afin de garantir la tenue, en toute sécurité, de l'enseignement et des apprentissages.

Notre ambition est de faire le maximum pour permettre aux jeunes taillanais d'apprendre, de s'épanouir et d'évoluer dans les meilleures conditions. C'est la raison pour laquelle, nous poursuivons nos actions destinées à encourager les pratiques culturelles, sportives et citoyennes des enfants. Parmi celles-ci, nous proposons aux équipes enseignantes un accompagnement de l'école de musique pour mettre en place un éveil musical pour les moyennes sections de maternelles et les CE1.

Sur les temps péri et extrascolaire, des nouveautés verront également le jour autour de l'Environnement et du Sport, avec la naissance de « Clubs Nature » et de l'École Multisports.

Aussi, notre politique d'investissement dans la rénovation et l'équipement des écoles se poursuit avec l'entrée en fonction du pôle multi-activités de La Boétie : 300m² supplémentaires pour l'accueil des enfants et des associations locales. 2022 sera également la dernière ligne droite avant la livraison du nouveau Groupe Scolaire Anita Conti au niveau du chemin de Gelès. L'avenir se prépare.

L'ensemble de l'équipe municipale et le personnel communal vous souhaitent, à toutes et tous, petits et grands, de belles vacances et une très bonne rentrée 2021 !

Agnès Versepuy



AGNÈS VERSEPUY

Maire du Taillan-Médoc



SIGRID VOEGELIN-CANOVA

Adjointe au Maire en charge de l'Enfance et de la Jeunesse



CHRISTINE WALCZAK

Conseillère Municipale Déléguée aux Affaires Scolaires

SOMMAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE - P 3

RAMASSAGE SCOLAIRE - P 3

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - P 4

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI - P 6

LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES - P 7

TARIFICATION DES ACCUEILS - P 8

LE REPAIRE + ÉCOLE MULTISPORTS - P 9

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS - P 10

CONTACTS - P 11

RETROUVEZ L'EMPLOI DU TEMPS AU DOS DE CE LIVRET !



RESTAURATION SCOLAIRE

La préparation des repas des écoles est confiée à la société SRA-ANSAMBLE, qui vous adresse chaque mois la facture des repas que votre (vos) enfant(s) consomme(nt). Les menus sont élaborés à partir d'un plan alimentaire équilibré, validé par une diététicienne, et composé de 20 à 30% d'aliments bio. Des repas sans viande sont disponibles sur réservation. Des barquettes alimentaires bio-compostables sont utilisées.

Les écoles élémentaires sont toutes équipées de self-services. Le personnel de restauration est formé au dressage des plats et au développement du goût des enfants. Afin d'améliorer l'accompagnement en élémentaire, un animateur renforce l'équipe de service dans chaque restaurant scolaire. En maternelle, les enfants sont servis à table et encadrés par le personnel municipal qui les aide à déjeuner. Ils sont incités à goûter toutes les composantes du repas.

RÉSERVATION DES REPAS

Lors de la 1^{ère} inscription scolaire, vous devrez compléter une feuille de réservation à envoyer à SRA-ANSAMBLE. Vous indiquerez la fréquentation prévisionnelle de votre (vos) enfant(s) (tous les jours scolaires, jours particuliers, ex : tous les lundis ou occasionnellement...). Une boîte à lettres SRA-ANSAMBLE est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

MODIFICATION DES RÉSERVATIONS

Vous avez la possibilité de modifier votre réservation jusqu'à 48h avant la date retenue, sauf dans les cas suivants :

- Votre enfant est malade ou les enseignants sont absents: contactez Ansamble le matin même avant 12h à sivomcc.rc@ansamble.fr ou par téléphone (si messagerie, laisser Nom/prénom / école / motif d'absence de l'enfant).
- Lors des sorties scolaires : aucune démarche, l'école informe directement Ansamble.

COMMENT MODIFIER VOTRE RÉSERVATION ?

- En contactant Ansamble au 05.56.95.92.45 / 05.56.95.96.04 ou à sivomcc.rc@ansamble.fr
- En ligne, en vous connectant sur votre espace personnel sur <https://srahautmedoc.carteplusweb.fr> (retrouvez vos codes d'accès personnels sur votre facture).

À défaut du respect de cette procédure, le repas vous sera facturé.

Vous pourrez également inscrire votre enfant exceptionnellement un jour où il ne fréquente pas la restauration, à condition de l'inscrire en suivant les mêmes modalités et en respectant le même délai de 48 heures.

Quotient familial mensuel	Tarif d'un repas
0€-420€	0,88€
421€-730€	2,10€
731€-950€	2,80€
951€-1200€	3,30€
1201€-1500€	3,55€
1501€-2000€	3,70€
2001€-2500€	3,90€
2501€ et +	4,15€
Hors commune	4,35€

RAMASSAGE SCOLAIRE

Co-organisé avec Bordeaux Métropole, le service de ramassage scolaire est gratuit pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Un agent municipal accompagne les enfants lors de chaque trajet. Le matin, le car passe à partir de 7h30 et le soir il repart des écoles à partir de 16h30.

Retrouvez les horaires et les arrêts sur le site de la ville : taillan-medoc.fr rubrique «Vivre au Taillan-Médoc», «Transports scolaires».

Il existe également un transport payant qui dessert les collèges François Mauriac et Hastignan de Saint-Médard-en-Jalles, ainsi que le collège Albert Camus à Eysines.

Vous pouvez demander davantage de renseignements et vous inscrire à ce service au Guichet Éducation Jeunesse en Mairie :
Tél. : 05.56.35.68.51
Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



OÙ ?

Dans les écoles maternelles et élémentaires.

QUAND ?

- Le matin (7h15-8h45).
- Pendant la pause méridienne (12h-13h45).
- Le soir après la classe (16h30-18h45).

AVEC QUI ?

Des animateurs qualifiés du service Enfance-Jeunesse de la Ville, garants de la qualité de l'accueil de l'enfant et proposant des activités éducatives ludiques et diversifiées.

COMMENT ?

Avec des équipes constituées par école afin d'assurer une meilleure cohérence éducative au service de l'enfant, en lien avec les familles et les enseignants. L'objectif est de contribuer à l'éveil des enfants dans le respect du rythme de chacun, de développer l'autonomie et de les aider dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour avoir accès au service d'accueil périscolaire, les familles doivent avoir remis le « Dossier Unique 2021 - 2022 » au service Guichet Éducation Jeunesse.

Les enfants qui auront 3 ans entre septembre et décembre (de l'année scolaire en cours) seront acceptés pendant la pause méridienne et sur l'APS du matin ET/OU du soir sur dérogation individuelle de Madame le Maire sur demande express des représentants légaux (demande écrite uniquement).

Pour l'APS, cette dérogation est valable à raison de 2h de présence maximum par jour (hors pause méridienne).

À QUI S'ADRESSER POUR DES RENSEIGNEMENTS SUR L'APS ?

Un coordonnateur est présent sur chaque groupe scolaire afin d'encadrer les équipes d'animation, mais également pour faciliter la communication avec les enseignants et les familles. Il saura répondre à toutes vos interrogations sur l'organisation de la structure (horaires du goûter, besoins administratifs...) et sur les contenu des animations proposées.

Il est secondé dans ses missions par 2 adjoints périscolaires (un en maternelle et un en élémentaire) dans la prise en charge de l'encadrement de vos enfants.

Coordonnateur APS La Boétie : Nicolas ENJALBERT

Coordonnatrice APS Jean Pométan : Audrey PANI

Coordonnateur APS Eric Tabarly : Maxime REZE

(les coordonnées téléphoniques et adresses mails sont disponibles p.11 « contacts utiles »).

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN, 7H15 - 8H35

POUR QUI ?

Tous les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité de les amener directement à l'école à 8h35.

QUOI ?

Des activités en petits groupes.

COMMENT ?

Les animateurs proposent aux enfants de s'éveiller chacun à leur rythme en commençant la journée en douceur autour d'activités calmes : lecture, jeux de société, dessin, etc.

Temps d'accueil facturé à la présence. Possibilité d'amener l'enfant à l'heure que l'on souhaite.

LA PAUSE MÉRIDienne, 12H - 13H35

QUAND ?

Chaque jour en complément du temps de repas.

QUOI ?

Des activités ludiques organisées par les animateurs de chaque école et les animateurs sportifs.

COMMENT ?

Les animateurs proposent des activités établies sur le choix des enfants ou en fonction des projets des équipes pédagogiques : activités sportives et manuelles, jeux de société, préparation de projets (carnaval), etc. Activités gratuites, ouvertes à tous les enfants présents sur le temps de restauration scolaire.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR, 16H30 - 18H45

POUR QUI ?

Tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à 16h30.

QUOI ?

Des activités en petits groupes. Un goûter équilibré est proposé à tous les enfants dès 16h45.

COMMENT ?

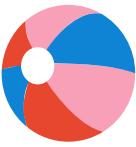
Les animateurs proposent des activités établies selon les projets des équipes pédagogiques ou selon des propositions émanant directement des enfants.

En APS Maternel : des ateliers sont proposés au choix de l'enfant, sans inscription préalable . Il n'y a pas d'obligation de rester pendant tout le temps de l'animation, l'enfant peut changer d'activité lorsqu'il le souhaite.

En APS Élémentaire : des cycles d'activité peuvent être proposés en plus des activités déjà en place. Ils peuvent se faire sous forme de cycle de 4 à 7 séances. Une présentation des activités est faite aux enfants en amont, les inscriptions se font directement sur place (la présence sur l'ensemble du cycle est souhaitable).

Ce temps est facturé à la présence, à partir de 16h45 en fonction des quotients familiaux :

Quotient familial mensuel	Accueil Périscolaire
0€-420€	0,85€
> 420€ - 730€	1,05€
> 730€ - 950€	1,20€
> 950€ - 1200€	1,35€
> 1200€ - 1500€	1,50€
> 1500€ - 2000€	1,60€
> 2000€ - 2500€	1,70€
> 2500€	1,80€
Hors commune	1,95€



LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

TROIS SOLUTIONS

Les familles peuvent inscrire leurs enfants à l'une des trois offres d'accueil qui correspond le plus à leur organisation professionnelle ou familiale des mercredis :

- Un accueil toute la journée : arrivée entre 7h15 et 9h30, départ entre 16h et 18h45.
- Un accueil matin avec repas : arrivée entre 7h15 et 9h30, départ entre 12h45 et 13h30.
- Un accueil matin sans repas : arrivée entre 7h15 et 9h30, départ entre 12h et 12h45.

Les réservations sont à faire au préalable, selon le calendrier annuel (dates et modalités page 10).

L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

POUR QUI ?

Les enfants de 3 à 5 ans. Les enfants qui auront 3 ans entre les mois de septembre et décembre peuvent bénéficier d'une dérogation. Une demande écrite est à adresser à l'attention de Madame Le Maire.

OÙ ?

Les enfants seront accueillis à La Cabane.

L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Les enfants de 6 à 12 ans.

OÙ ?

Les enfants seront accueillis à l'école élémentaire Éric Tabarly.

L'ACCUEIL MERCREDI MULTISPORTS

POUR QUI ?

Les enfants de 6 à 12 ans (6 ans révolus).

OÙ ?

Les enfants inscrits aux Mercredis Multisports sont accueillis au Stade Municipal le matin entre 7h15 et 9h30. Ils sont ensuite conduits (vers 11h45) à L'Accueil de Loisirs Éric Tabarly pour le repas du midi et pour le reste de la journée.

Les familles doivent donc amener leurs enfants au Stade Municipal le matin entre 7h15 et 9h30 et venir les récupérer à l'école Éric Tabarly entre 16h et 18h45.

Quotient familial mensuel	Accueil de Loisirs matin sans repas	Accueil de Loisirs matin avec repas	Accueil de Loisirs journée	Mercredis Multisports journée	Mercredis Multisport matin sans repas	Mercredis Multisport matin avec repas
0€-420€	2,70€	3,58€	8,15€	9,15€	3,70€	4,58€
> 420€ - 730€	3,70€	5,80€	10,25€	11,25€	4,70€	6,80€
> 730€ - 950€	4,75€	7,55€	12,30€	13,30€	5,75€	8,55€
> 950€ - 1200€	5,25€	8,55€	13,80€	14,80€	6,25€	9,55€
> 1200€ - 1500€	5,65€	9,20€	14,80€	15,80€	6,65€	10,20€
> 1500€ - 2000€	5,95€	9,65€	15,35€	16,35€	6,95€	10,65€
> 2000€ - 2500€	6,25€	10,15€	15,95€	16,95€	7,25€	11,15€
> 2500€	6,55€	10,70€	16,60€	17,60€	7,55€	11,70€
Hors commune	6,80€	11,15€	17,15€	18,15 €	7,80€	12,15€

LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES



LES VACANCES SPORTIVES

POUR QUI ?

Les jeunes taillanais âgés de 6 à 12 ans qui souhaitent découvrir et pratiquer de multiples activités sportives et de loisirs.

OÙ ET QUAND ?

Au stade Municipal durant cinq semaines l'été et chaque première semaine des petites vacances (structure fermée aux vacances de Noël et 3 semaines en été). La structure est délocalisée une partie des petites vacances sur un autre site (La Cabane ou Éric Tabarly.)

QUOI ?

Des animations sportives encadrées par les animateurs sportifs diplômés : jeux d'opposition, activités de pleine nature, jeux de raquettes, jeux de ballons... toujours proposées sous un format ludique. Des sorties sont également prévues au programme : baignade, accrobranche, bowling, escalade, parc d'aventures, etc.

L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

POUR QUI ?

Les enfants de 3 à 12 ans.

QUAND ?

Pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Les familles peuvent déposer leurs enfants entre 7h30 et 9h30 le matin et les récupérer entre 16h30 et 18h30.

OÙ ?

Les enfants sont accueillis à la Cabane. Selon les périodes et les effectifs prévus, l'accueil des 6-12 ans peut également avoir lieu à l'école Éric Tabarly.

QUOI ?

En plus du programme d'activités pédagogiques ludiques et variées, des sorties seront proposées chaque semaine : stade nautique, jardin public, ferme pédagogique, zoo, musée, exposition, etc.

Quotient familial mensuel	Vacances Sportives	Accueil Loisirs Vacances
0€-420€	9,65 €	8,15€
420.01€ - 730€	11,75 €	10,25€
730.01€ - 950€	13,80 €	12,30€
950.01€ - 1200€	15,30 €	13,80€
1200.01€ - 1500€	16,30 €	14,80 €
1500.01€ - 2000€	16,85 €	15,35 €
2000.01€ - 2500€	17,45 €	15,95 €
2500.01 et +	18,10 €	16,60 €
Hors commune	18,65 €	17,15 €

TARIFICATION DES ACCUEILS



La facture des prestations est adressée par la mairie à la fin de chaque mois soit en version papier soit en version électronique. Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à toutes les activités enfance-jeunesse, la tarification est établie en fonction des ressources des familles.

La facturation des prestations est établie en fonction du nombre de présences en APS et en accueil de loisirs mercredi et vacances.

À noter :

- Le Quotient Familial Mensuel = (Revenu imposable / Nombre de parts) divisé par 12.
- L'avis d'imposition est à présenter au Guichet Éducation Jeunesse, **au plus tard le 15 septembre** pour une prise en compte du nouveau Q.F dès la rentrée. **À défaut de présentation de cet avis, le tarif le plus élevé sera appliqué.**
- Le paiement peut s'effectuer : par chèque, espèces ou chèque CESU, au Guichet Éducation Jeunesse, par prélèvement mensuel ou par internet (kiosque famille).
- Pour les vacances scolaires, les annulations faites au delà de la date limite fixée par le calendrier annuel des réservations (voir p.10) feront l'objet d'une facturation à 50%. Toute absence non justifiée fera l'objet d'une facturation à 100% pour les mercredis et les vacances.

Quotient familial mensuel	Accueil Périscolaire	Accueil de Loisirs matin sans repas	Accueil de Loisirs matin avec repas	Accueil de Loisirs journée	Mercredis Multisports journée	Mercredis Multisport matin sans repas	Mercredis Multisport matin avec repas	Vacances Sportives	ALSH Vacances
0€-420€	0,85€	2,70€	3,58€	8,15€	9,15€	3,70€	4,58€	9,65€	8,15€
> 420€ - 730€	1,05€	3,70€	5,80€	10,25€	11,25€	4,70€	6,80€	11,75€	10,25€
> 730€ - 950€	1,20€	4,75€	7,55€	12,30€	13,30€	5,75€	8,55€	13,80€	12,30€
> 950€ - 1200€	1,35€	5,25€	8,55€	13,80€	14,80€	6,25€	9,55€	15,30€	13,80€
> 1200€ - 1500€	1,50€	5,65€	9,20€	14,80€	15,80€	6,65€	10,20€	16,30€	14,80€
> 1500€ - 2000€	1,60€	5,95€	9,65€	15,35€	16,35€	6,95€	10,65€	16,85€	15,35€
> 2000€ - 2500€	1,70€	6,25€	10,15€	15,95€	16,95€	7,25€	11,15€	17,45€	15,95€
> 2500€	1,80€	6,55€	10,70€	16,60€	17,60€	7,55€	11,70€	18,10€	16,60€
Hors commune	1,95€	6,80€	11,15€	17,15€	18,15 €	7,80€	12,15€	18,65€	17,15€

LE REPAIRE

UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES 11 - 17 ANS

Le Repaire est un lieu d'accueil situé au stade municipal pour les jeunes nés entre 2003 et 2010, ouvert 5 semaines l'été et à chaque première semaine des petites vacances. Les jeunes peuvent venir librement pour participer aux animations mises en place, sur adhésion à une cotisation annuelle.

Des sorties et des interventions sportives ou culturelles sont proposées et accessibles sur inscription pour des activités spécifiques. Des mini-séjours sont également proposés l'été.

Afin de favoriser et développer l'autonomie des jeunes, cette structure est dotée de son propre service de restauration. Les jeunes sont pleinement impliqués dans la vie de leur structure, en prenant part à l'élaboration du programme d'animations.

Plus de renseignements :

Hervé Fémolant, coordonnateur ALSH, 05.56.35.14.15, 06.71.57.63.61 - h.femolant@taillan-medoc.fr.

Marion Lavergne, directrice de la structure, 07.64.35.88.14 - accueiljeunes@taillan-medoc.fr.

Instagram : [@Lerepaire_33](https://www.instagram.com/Lerepaire_33)

Quotient familial mensuel	Cotisation annuelle Le Repaire
0€-420€	10,00€
> 420€ - 730€	13,00€
> 730 € - 950€	14,00€
> 950€ - 1200€	16,00€
> 1200€ - 1500€	19,00€
> 1500€ - 2000€	22,00€
> 2000€ - 2500€	26,00€
> 2500€	30,00€
Hors commune	Tarif selon votre quotient avec majoration de 25%

ÉCOLE MULTISPORTS

L'école multisport s'adresse aux enfants scolarisés du CP au CM2 à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure après la classe. Découvrir et tester des disciplines sportives en changeant de programme après chaque période de vacances scolaires, c'est l'occasion de se dépenser et de développer de nombreuses aptitudes... avant de s'orienter dans un club

- **5 cycles d'activités sportives** sur le temps périscolaire du soir, avec recherche d'une progression au sein d'un cycle
- **2 groupes « fixes » de 14 enfants par structure** périscolaire élémentaire - 1 groupe CP/CE1 (lundi) et 1 groupe CE2 / CM1 / CM2 (mardi)
- Sur inscription en septembre 2021 pour l'année
- Un tarif spécifique

Renseignements : Solène DE LA HOUSSAYE - 06.74.74.38.57. s.nicod@taillan-medoc.fr

		Tarifs à la séance EMS
1ère tranche	0 - 420	0,90€
2ème tranche	> 420 - 730	1,15€
3ème tranche	> 730 - 950	1,35€
4ème tranche	> 950 - 1200	1,50€
5ème tranche	> 1200 - 1500	1,65€
6ème tranche	> 1500 - 2000	1,80€
7ème tranche	> 2000 - 2500	1,95€
8ème tranche	> 2500 et plus	2,15€

CALENDRIER DES RÉSERVATIONS



ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Modalités :

Toute présence doit impérativement faire l'objet d'une réservation pour la période souhaitée.

Afin de faciliter vos démarches et limiter vos déplacements en mairie, la Ville du Taillan-Médoc vous propose de recourir aux services dématérialisés du « **Kiosque Famille** » (renseignements auprès du Guichet Éducation Jeunesse 05.56.35.68.51).

Les réservations et annulations doivent se faire pendant les périodes mentionnées sur le calendrier de réservation (dès 8h30, le 1^{er} jour de la période de réservation).

Pour les familles ne disposant pas d'un accès Internet, les réservations et annulations peuvent également se faire sur papier au Guichet Éducation Jeunesse, en mairie.

Périodes	Début des réservations	Fin des réservations	Date limite des annulations	
			Mercredis	Vacances
<i>Mercredis</i> septembre - octobre 2021	7 juillet 2021	18 août 2021	7 jours avant	-
<i>Vacances de la Toussaint</i> 25 octobre au 5 novembre 2021 <i>Mercredis</i> novembre - décembre 2021	15 septembre 2021	26 septembre 2021	7 jours avant	6 octobre 2021 (inclus)
<i>Vacances de Noël</i> 20 au 31 décembre 2021 <i>Mercredis</i> janvier - février 2022	17 novembre 2021	28 novembre 2021	7 jours avant	8 décembre 2021 (inclus)
<i>Vacances d'hiver</i> 14 au 25 février 2022 <i>Mercredis</i> mars - avril 2022	12 janvier 2022	23 janvier 2022	7 jours avant	2 février 2022 (inclus)
<i>Vacances de Printemps</i> 19 au 29 avril 2022 <i>Mercredis</i> mai - juin 2022	9 mars 2022	20 mars 2022	7 jours avant	6 avril 2022 (inclus)
<i>Vacances d'été</i> 7 juillet - 31 août 2022	18 mai 2022	1 ^{er} juin 2022	-	15 juin 2022 pour juillet 13 juillet 2022 pour août (inclus)

CONTACTS

GUICHET ÉDUCATION JEUNESSE

Laurence Hamon / Charlène Saint-Marc

Tél. : 05.56.35.68.51

Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr

Régie

Tél. : 05.56.42.70.43

Courriel : regie@taillan-medoc.fr

SECRÉTARIAT DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE

Laurence Lefeur

Tél. 05.56.35.54.19

Courriel : l.lefeur@taillan-medoc.fr

ACCUEILS DE LOISIRS

Coordonnateur des Accueils de Loisirs :

Hervé Femolant

Tél. : 05.56.35.14.15

Courriel : h.femolant@taillan-medoc.fr

**Responsable de l'Accueils de Loisirs Tabarly
mercredi (6- 12 ans) et mercredi multi-sports (MMS) :**
Solène De La Houssaye

Tél. 06.74.74.38.57

Courriel : s.nicod@taillan-medoc.fr

**Responsable de l'Accueils de Loisirs
La Cabane mercredi (3-5 ans) :**

Nicolas Enjalbert

Tél. : 06.72.88.03.66

Courriel : n.enjalbert@taillan-medoc.fr

COORDONNÉES DES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE ÉRIC TABARLY

Directrice : Mme Edely

Avenue de Soulac - Tél. : 05.56.57.01.34

Courriel : ce.0332362n@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Maxime Reze

Tél. : 06.74.13.26.74

Courriel : m.reze@taillan-medoc.fr

ÉCOLE MATERNELLE LA BOÉTIE

Directrice : Mme Marcillaud

Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.05.65.23

Courriel : E.Mat.LaBoetie.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Nicolas Enjalbert

Tél. : 06.72.88.03.66

Courriel : n.enjalbert@taillan-medoc.fr

ÉCOLE MATERNELLE JEAN POMETAN

Directrice : Mme Pérez de San Roman

Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.38.23

Courriel : E.Mat.Ormes.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

Coordonnatrice APS : Audrey Pani

Tél. : 06.72.88.03.67

Courriel : a.pani@taillan-medoc.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÉRIC TABARLY

Directeur : Mme Tô

Rue Éric Tabarly - Tél. : 05.56.35.84.97

Courriel : ce.0331313y@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Maxime Reze

Tél. : 06.74.13.26.74

Courriel : m.reze@taillan-medoc.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA BOÉTIE

Directeur : M. Puech-Dejean

Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.95.86.87

Courriel : ce.0331746u@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Nicolas Enjalbert

Tél. : 06.72.88.03.66

Courriel : n.enjalbert@taillan-medoc.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN POMETAN

Directrice : Mme Désiré-Briatte

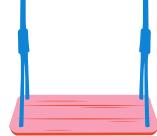
Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.28.42

Courriel : E.E.JeanPometan.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

Coordonnatrice APS : Audrey Pani

Tél. : 06.72.88.03.67

Courriel : a.pani@taillan-medoc.fr



Emploi du temps 2021 - 2022

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil de Loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45 - 12h00	3h15 de classe	3h15 de classe		3h15 de classe	3h15 de classe
	Pause méridienne Activités périscolaires	Pause méridienne Activités périscolaires		Pause méridienne Activités périscolaires	Pause méridienne Activités périscolaires
13h45 - 16h30	2h45 de classe	2h45 de classe		2h45 de classe	2h45 de classe
16h30 - 18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Les temps d'accueils périscolaires sont organisés sous la responsabilité de la commune et encadrés par les animateurs.

Les temps scolaires sont organisés sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et encadrés par les enseignants.